

L'ÉCHO DU COTEAU



Municipalité de
Sainte-Mélanie

Volume 14, numéro 1

Février 2018

Bulletin d'information publié par la Municipalité de Sainte-Mélanie

info@sainte-melanie.ca

www.sainte-melanie.ca



https://twitter.com/SainteMelanie

DANS CE NUMÉRO

Mot de la Mairesse	2
Bibliothèque municipale	2
Services municipaux	4
Séances du conseil	4
Licence de chien	4
Abonnement journal municipal	4
Compte de taxes 2018	5
Service Travaux publics	6
Gestion des matières résiduelles	7
Surveillance de quartier	7
Service d'urbanisme	8
Vente garage communautaire	8
Vidange fosse septique	9
Sûreté du Québec	9
Service prévention incendies	10
Emploi d'été en France	11
Emplois d'été Camp de jour	12
Camp de jour Sainte-Mélanie	13
Local jeunesse L'Amigo	13
Samedi de jouer en famille	13
Semaine de relâche	14
Maternelle et passe-partout	15
Club de l'Amitié FADOQ	15
Vernissage ESCALE	16
Cercle de Fermières	16
AQDR	17
Viellir dans sa communauté	17
Club de bridge	18
Entraide communautaire	18
Culture en Action	19
Comité Jumelage	19
Aide-mémoire	20

Suivez-nous sur Facebook !

CAMP DE JOUR DE LA RELÂCHE

Du lundi 5 MARS au vendredi 9 MARS



Forfait par jour par enfant

ou

Forfait pour la semaine par enfant

(Sortie ski ou glissade sur tube le 7 mars)



Forfait ski transport pour adolescent et adulte

(voir page 14)

EMPLOIS D'ÉTÉ

PROGRAMME D'ÉCHANGES INTERMUNICIPALITÉS



(Emploi en France)

(voir les pages 11 et 19)



EMPLOIS CAMP DE JOUR
(Emplois à Sainte-Mélanie)



(voir page 12)

VENTE DE GARAGE COMMUNAUTAIRE



Samedi 19 mai

Au parc des Sables

Inscription obligatoire avant le 4 mai

(voir page 8)

VERNISSAGE

Dimanche 22 avril

À la bibliothèque Louis-Amélie-Panet

« Escale au Musée de la Mer »

Ginette C. Trépanier

Artiste multidisciplinaire de Sainte-Mélanie

(voir page 16)



MOT DE MME FRANÇOISE BOUDRIAS, MAIRESSE



Je prends quelques lignes pour vous souhaiter, en ce début d'année, une bonne et heureuse année 2018 remplie de santé, de joie, de plaisir à partager, de désirs et de rêves pour colorer vos vies et vos réalisations. À tous les concitoyennes et concitoyens de Sainte-Mélanie, je NOUS souhaite pour 2018, la créativité pour aborder en toute sérénité le « vivre ensemble », la bienveillance, l'écoute et l'ouverture aux uns et aux autres pour permettre une croissance harmonieuse du développement de notre village où il est et sera agréable d'y vivre.

Depuis les élections de l'automne dernier, les membres du nouveau conseil municipal n'ont pas cessé de s'impliquer à travers leurs multiples réunions. Avec la collaboration du directeur général et des employés (es) de la Municipalité, nous avons procédé, avec attention, à la préparation du budget de 2018, à analyser, connaître, comprendre les enjeux des nombreux dossiers en cours et futurs qui occupent le bien-être de la population et le développement de Sainte-Mélanie. Soucieux du développement de notre municipalité, les membres du conseil auront à aborder, discuter et réfléchir pour saisir les meilleures actions à poser pour l'ensemble de la population et contribuer à l'essor de Sainte-Mélanie.

Lors de la présentation des prévisions budgétaires de 2018, nous avons annoncé la bonne nouvelle du maintien du taux de taxe foncière générale à 0,57 \$, un des plus bas de la MRC de Joliette. Les priorités pour 2018 seront entre autres, d'assurer les suivis auprès des instances gouvernementales pour faire avancer le dossier de l'usine de traitement des eaux usées du village, le suivi et la réalisation des travaux pour garantir la distribution de l'eau potable dans le secteur du domaine Carillon, la réfection du chemin du Lac Nord, la révision des règlements d'urbanisme, l'adoption de la politique familiale Municipalité amie des aînés et revoir le plan stratégique de développement.

Nous avons la chance, comparativement à d'autres municipalités de la MRC qui n'ont plus d'espace de développement, d'avoir un périmètre urbain avec un horizon potentiel de développement sur 60 ans. La croissance démographique de Sainte-Mélanie aura une incidence sur les besoins de la municipalité, en infrastructures, en services, en personnel et en espace. En s'inspirant de cette **sagesse amérindienne qui disait que, toute décision que l'on prend aujourd'hui pour le bien de la communauté, devrait tenir compte de leur impact sur les 7 générations à venir.** La Municipalité doit poursuivre sa planification pour assurer son développement et offrir à sa population des services attractifs pour attirer et garder les nouvelles familles et les nouveaux résidents à Sainte-Mélanie.

La participation citoyenne et bénévole dans une municipalité est précieuse pour son développement et son identité. Je remercie les citoyennes et citoyens bénévoles qui ont cette année encore, partagé et transmis leur expertise si généreusement. Nous devons transmettre aux jeunes générations ce plaisir de partager, de donner. L'implication nous rapproche des autres et brise l'isolement.

Je remercie aussi tous les acteurs économiques de la municipalité pour leur présence et leur soutien aux activités de la collectivité de Sainte-Mélanie.

Je sais que quelques personnes, lors de la campagne électorale de cet automne, m'ont dit que mes mots de la mairesse étaient trop longs. J'ai pensé à vous et j'ai tenté de relever le défi ! Je sais qu'il y a de beaux projets à venir, je ne sais pas si je serai capable de vous en parler brièvement ...

Françoise Boudrias
Mairesse de Sainte-Mélanie



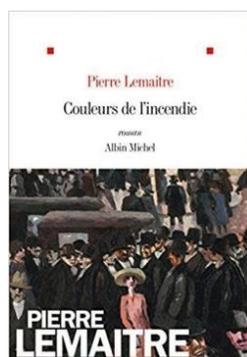
BIBLIOTHÈQUE LOUIS-AMÉLIE-PANET



La bibliothèque municipale Louise-Amélie-Panet, affiliée avec le Réseau Biblio Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., offre aux citoyens une collection de plus de huit mille cinq cents volumes et autres documents de référence. La bibliothèque est également pourvue d'une borne d'accès sans fil (wifi) et de deux postes d'Internet qu'elle met à la disposition des abonnés sur réservation. **L'abonnement est gratuit pour les citoyens de Sainte-Mélanie.** La durée des prêts est de trois semaines et se limite à 10 documents. Des formulaires sont prévus pour les demandes spéciales et les réservations se font au comptoir.



- NOUVEAUTÉS**
- | | | |
|--|---|-----------------|
| Lumière noire | - | Lisa Gardner |
| Reste encore un peu | - | Perrine Madern |
| Couleurs de l'incendie | - | Pierre Lemaître |
| La feinte de l'attaquant | - | Philip Kerr |
| L'enfant perdue | - | Elena Ferrante |
| Les Schtroumpfs et les haricots mauves | | |



HORAIRE RÉGULIER

Dimanche - 9 h 30 à 12 h 00
Mercredi - 14 h 00 à 20 h 00

COORDONNÉES

940, route Principale
Téléphone : (450) 889-5871 poste 228
biblio11@reseaubibliocqlm.qc.ca

SERVICES MUNICIPAUX

SÉANCES DU CONSEIL

La population est invitée à participer aux séances du conseil qui ont lieu le premier **MERCREDI** de chaque mois (sauf les journées fériées) à 20h. Les réunions se tiennent à la salle Jean-D'Ailleboust située au 10, rue Louis-Charles-Panet.

Les prochaines dates des séances sont: • 7 mars • 4 avril • 2 mai

HORAIRE ET FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Fermeture du bureau municipal: Vendredi 30 mars et lundi 2 avril
Horaire jusqu'au 15 avril: Du lundi au vendredi - 9h à 12h et 13h à 17h
Horaire du 16 avril au 16 novembre: Du lundi au jeudi - 9h à 12h et 13h à 17
Le vendredi - 9h à 12h (fermé en après-midi)



LICENCE DE CHIEN

Le Carrefour Canin a débuté le recensement annuel sur le territoire de Sainte-Mélanie en laissant un avis vous informant qu'une licence est requise pour chacun des chiens dont vous avez la garde. Les licences sont disponibles auprès du Carrefour Canin lors du recensement, à leur bureau situé au 707, boul. de l'Industrie à Saint-Paul ou auprès de la Municipalité. Le tarif annuel pour une licence de chien est de 30 \$ et est valide du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Cette année, toute personne âgée de 65 ans et plus bénéficie d'une première licence gratuite. Si vous êtes propriétaire de plus d'un chien, le tarif annuel s'applique à partir du deuxième chien et les suivants (30 \$ par chien).

Chaque licence porte un numéro d'immatriculation servant à identifier votre ou vos chiens dont les détails sont inscrits à un registre tenu par le Carrefour Canin. Ces informations leur permettent de vous joindre plus facilement si vous perdez votre chien et que le carrefour Canin en a été informé.

Lors du recensement, si vous ne détenez pas ou plus de chien, veuillez en aviser le Carrefour Canin au 450 752-2646.

ABONNEMENT AU JOURNAL MUNICIPAL

Le bulletin municipal est publié par la Municipalité cinq fois par année et comprend les volets « Mot de la mairesse », « Services municipaux », « Service des Travaux publics », « Service d'urbanisme », « Loisirs et culture », « Monde paroissial », « Babillard » et « Aide-mémoire ».

Bulletin municipal en format papier

La publication format papier est distribuée gratuitement aux Mélaniennes et Mélaniens qui en font la demande en nous contactant au 450 889-5871 poste 221 ou par courriel à l'adresse info@sainte-melanie.ca.

Votre abonnement se renouvelle automatiquement chaque année.

Bulletin municipal version digitale

Une version digitale est disponible en permanence sur le site de la Municipalité www.sainte-melanie.ca. Un avis électronique est acheminé aux personnes qui désirent être avisé des prochaines versions mises en ligne. Pour se faire, veuillez nous acheminer votre adresse courriel ainsi que vos coordonnées à l'adresse info@sainte-melanie.ca.



NOS DERNIÈRES PUBLICATIONS

JOURNAL ECHO DU COTEAU
JANVIER 2018 - ÉDITION SPÉCIALE
BUDGET
cliquez ici pour télécharger le journal

PROCHAINE PARUTION DU JOURNAL MUNICIPAL - « 15 AVRIL 2018 »

Aux organismes reconnus par la Municipalité, veuillez nous acheminer vos communiqués **avant le 30 mars 2018** à l'adresse « info@sainte-melanie.ca ».

Vous pouvez également déposer vos communiqués à la réception de l'Hôtel de Ville aux heures d'ouverture.



Municipalité de
Sainte-Mélanie

COMPTE DE TAXES 2018 PAIEMENT ÉLECTRONIQUE AVIS IMPORTANT

Le compte de taxes municipales 2018 sera acheminé vers la fin du mois de février. Suite aux travaux de rénovation cadastrale effectués sur le territoire de Sainte-Mélanie, tous les numéros de matricules ont changé. Avant d'effectuer votre paiement par guichet automatique, par Internet ou tout autre mode de paiement électronique, **il est très important de bien inscrire le nouveau numéro de matricule de 10 chiffres** apparaissant après la lettre « F » sur les coupons de remise, en bas du compte de taxes, tel qu'indiqué dans l'encadré en rouge ci-dessous.

Veillez vous assurer d'effectuer ce changement pour chacun des comptes de taxes municipales qui vous sont acheminés et qui correspondent à chaque immeuble pour lequel vous êtes propriétaire.

COUPONS DE REMISE

PAVABLE A: MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE 10, RUE LOUIS-CHARLES-PANET SAINTE-MÉLANIE (QUÉBEC) J0K 3A0	PAVABLE A: MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE 10, RUE LOUIS-CHARLES-PANET SAINTE-MÉLANIE (QUÉBEC) J0K 3A0	PAVABLE A: MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE 10, RUE LOUIS-CHARLES-PANET SAINTE-MÉLANIE (QUÉBEC) J0K 3A0
MATRICULE:	MATRICULE:	MATRICULE: F 1111 11 1111 00 0000
PROPRÉTAIRE:	PROPRÉTAIRE:	PROPRÉTAIRE: NOM PRÉNOM
ADRESSE:	ADRESSE:	ADRESSE:
N° MUNIC: 61050	N° MUNIC: 61050	N° MUNIC: 61050
N° DIPC: 1344	N° DIPC: 1344	N° DIPC: 1344
N° COMPTE: 1111111	N° COMPTE: 1111111	N° COMPTE: 1111111
ECHÉANCE: 28-09-2018	ECHÉANCE: 29-06-2018	ECHÉANCE: 29-03-2018
TAXES - G- >	TAXES - G- >	TAXES - G- >
TAXES - R- >	TAXES - R- >	TAXES - R- >
TOTAL >	TOTAL >	TAXES - U- >
TOTAL >	TOTAL >	TOTAL >
3 JOINDRE CE COUPON À VOTRE TROISIÈME VERSEMENT	2 JOINDRE CE COUPON À VOTRE DEUXIÈME VERSEMENT	1 JOINDRE CE COUPON À VOTRE PREMIER VERSEMENT

DATES DES VERSEMENTS

1^{er} versement : au plus tard le 29 mars 2018
 2^e versement : au plus tard le 29 juin 2018
 3^e versement : au plus tard le 28 septembre 2018

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le compte de taxes municipales est payable :

- Auprès de votre institution financière, au comptoir ou au guichet automatique;
- De façon électronique (Internet ou téléphone) en utilisant le numéro de matricule de 10 chiffres. Lors de paiement effectué via AccèsD, choisissez la catégorie « Taxes municipales », nom de fournisseur « Municipalité Ste-Mélanie – Taxes (QC) », numéro de référence « matricule de 10 chiffres »;
- Par l'entremise de votre créancier hypothécaire en lui acheminant une copie de votre ou de vos comptes de taxes municipales;
- Par la poste en utilisant les coupons de remise qui sont joints à votre compte ou vos comptes;
- À l'Hôtel de Ville dont les modes de paiement sont par chèque, carte débit et argent.

Si vous effectuez votre paiement par la poste, au guichet automatique de votre institution financière ou par transaction électronique sur Internet, prévoyez les délais nécessaires afin d'éviter les intérêts et pénalités à tout montant impayé à la date d'échéance.

ENTENTE DE PAIEMENT

Si vous éprouvez des difficultés à respecter vos obligations, n'hésitez pas à communiquer avec nous afin de prendre un arrangement satisfaisant (450 889-5871 poste 221).

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Service des travaux publics et hygiène a pour fonction d'effectuer ou de superviser l'entretien général de tous les biens de la Municipalité, notamment le réseau routier, l'aqueduc, les égouts sanitaires et pluviaux. Ce service est également responsable de la production et le traitement de l'eau potable, le traitement des eaux usées, l'entretien des parcs et espaces verts, les opérations reliées à l'enlèvement de la neige, à l'épandage du sel et au déneigement des trottoirs, le bon fonctionnement du réseau d'éclairage des rues et l'installation et l'entretien des panneaux de signalisation.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE :

- Nous vous suggérons d'utiliser l'application VOILA! pour signaler un problème non urgent. Cette application est gratuite à partir de votre cellulaire (<http://www.appvoila.com/>).
- Ou contacter l'inspecteur des Travaux publics pour l'aviser d'un problème non urgent (nid de poule, lumière de lampadaire brûlée, animal mort, tout problème relié à la signalisation ...). Veuillez laisser un message détaillé au 450 889-5871 poste 236. Soyez assuré que votre requête sera prise en considération et un retour d'appel sera fait dans les meilleurs délais si nécessaire.
- Pour toutes demandes ou plaintes ayant trait à un autre service que celui des Travaux publics, veuillez contacter la Municipalité au 450 889-5871 poste 221.
- Pour toutes urgences concernant l'état du réseau routier municipal ou les réseaux d'aqueduc et d'égout, vous pouvez contacter le service des Travaux publics au 450 803-0825.
- Pour toutes information concernant l'état des rues privées, veuillez vous référer à l'association responsable de votre secteur.
- Pour toutes urgences concernant l'état du réseau routier du ministère des Transports du Québec (MTQ), veuillez composer le 511 et choisir l'option 2 pour signaler en tout temps un incident.

Routes du MTQ: route 348/route Principale/rang du Domaine, route de Sainte-Béatrix, chemin du Lac Sud, 2^e rang, route Baril.

INSTALLATION DE PIQUETS OU BALISES DE DÉNEIGEMENT

Les piquets et/ou balises de déneigement (ou autres types d'obstacles) installés dans l'emprise de la voie publique sont interdits. Nous comprenons le souhait des propriétaires de protéger la bande de gazon en bordure du chemin face à leur immeuble. Cette bande fait partie de l'emprise de la rue.

Les opérations de déneigements doivent être réalisées afin d'assurer la sécurité des utilisateurs (automobilistes et piétons) et la neige doit être repoussée vers les terrains privés pour dégager la route.

Il est important de placer les piquets et/ou balises à la limite de l'emprise (vérifiez vos bornes d'arpentage).

En cas de doute, contactez le service des Travaux publics au 450 889-5871 poste 236.



STATIONNEMENT SUR LES RUES ET CHEMINS

Le règlement numéro 392-99 interdit le stationnement sur tous les chemins publics afin de faciliter le déneigement du réseau routier lors de tempête aux heures et dates suivantes:



**15 NOVEMBRE
AU
15 AVRIL**

DÉNEIGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER

Au début d'une tempête, les équipes de déneigement s'affairent surtout à dégager les voies prioritaires, les artères principales et les routes collectrices afin de dégager complètement la chaussée. Les équipes de déneigement risquent d'enneiger votre entrée de cour lors de l'enlèvement de la neige se trouvant dans l'emprise des voies de circulation. Cette neige doit être enlevée par le propriétaire ou par l'entrepreneur choisi par le propriétaire. Il est interdit de déposer de la neige dans les rues.



SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La collecte des matières recyclables (**bac bleu**) est effectuée tous les lundis.

La collecte des déchets (**bac noir, gris ou vert**) est effectuée les lundis aux deux semaines. La firme EBI Environnement Inc. a l'obligation de ne ramasser qu'un seul bac à déchet pour chacune des unités d'occupation. Un citoyen ou une entreprise peut obtenir la permission de déposer en bordure de rue un ou des bacs supplémentaires moyennant un coût fixe annuel (révisé annuellement) en se présentant à la Municipalité pour payer les frais requis. Une étiquette autocollante (**vignette**) portant le numéro de série et indiquant l'année d'imposition lui sera remise. L'étiquette sera obligatoire même si le bac supplémentaire n'est utilisé qu'une seule fois dans l'année et est valide de la date d'achat jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

La collecte des matières organiques (**bac brun**) est effectuée tous les vendredis d'avril à novembre et un vendredi par mois de décembre à mars.



Quatre collectes des matières résiduelles solides (**encombrants**) sont prévues, soit le 21 mai, le 2 juillet, le 13 août et le 8 octobre.



Quatre collectes spéciales de **feuilles et résidus de jardin** (sacs orange et transparents) sont prévues, soit le 27 avril, le 19 octobre, les 2 et 16 novembre.

La collecte annuelle des résidus domestiques dangereux (**RDD**) et la Journée verte (**remise compost, arbres et fines herbes**) auront lieu le 19 mai.



Une vente de garage gratuite est autorisée du 19 au 21 mai sur tout le territoire de Sainte-Mélanie.

Une vente de garage communautaire (regroupement de citoyens) se tiendra au parc des Sables le samedi 19 mai. Les détails sont indiqués à la page suivante (inscription obligatoire).

Nous vous invitons à consulter le site de la Municipalité www.sainte-melanie.ca à la rubrique « Services municipaux - Travaux publics et hygiène » afin d'obtenir le calendrier des collectes des matières résiduelles 2018 ainsi qu'un cahier constituant un portrait d'ensemble des services offerts aux citoyens et visant plus particulièrement à fournir de l'information complémentaire à une bonne gestion des matières résiduelles.

- ➔ [CALENDRIER DES COLLECTES 2018](#)
- ➔ [CAHIER D'INFORMATIONS 2018](#)

RAPPEL

JOURNÉES DE TEMPÊTE

Lors d'une journée de tempête hivernale, il est fortement recommandé de placer votre bac roulant et vos matières résiduelles en bordure de rue **le matin même de la collecte.**

Il est de votre responsabilité d'**assurer un déneigement adéquat** et de permettre un accès facile pour les éboueurs.

Cette façon de faire a pour but de diminuer les risques de renversement de votre bac par les déneigeurs, d'éviter les bris et surtout de faire en sorte que vos matières résiduelles soient collectées.

INFORMEZ-VOUS!

1 800 781-8111 | ebiqc.com



COMITÉ DE SURVEILLANCE DE QUARTIER

Le 13 février dernier, il y a eu une première rencontre pour la mise sur pied du comité de surveillance. Il est toujours possible de vous inscrire comme surveillant ou responsable de quartier.

Pour les gens inscrits, au début du mois de mars, il y aura l'envoi de la liste des surveillants et responsables de chaque quartier et quelques conseils pratiques.

Merci de votre implication et votre disponibilité.

Pour de plus amples informations ou inscription en tant que surveillant ou responsable de quartier, vous pouvez contacter M. Alain Lajeunesse à l'adresse alainlajeunesse@hotmail.ca



VENTE DE GARAGE COMMUNAUTAIRE

La Municipalité offre de nouveau l'opportunité aux citoyens de Sainte-Mélanie de se réunir en un même lieu en organisant une vente de garage communautaire qui se tiendra



LE SAMEDI 19 MAI

au parc des Sables (20, rue des Ormes)
entre 9 heures et 16 heures.

Trente (30) emplacements sont disponibles.



Vous devez vous inscrire avant le vendredi 4 mai auprès de Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment au 450 889-5871 poste 224.

Le déroulement de la journée et les règlements à observer vous seront transmis.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE :

- Avant de réaliser quelques travaux que ce soit, vous devez vous informer auprès de la Municipalité afin de vérifier si vos travaux nécessitent un permis.
- Lorsqu'un permis est requis, veuillez ne pas attendre à la dernière minute pour remettre votre demande. Nous vous suggérons de la déposer un mois avant le début des travaux afin de permettre à la personne responsable d'étudier votre demande vous évitant tous délais additionnels si votre projet ne respecte pas la réglementation municipale.
- Aucun permis n'est émis la journée même et la Municipalité dispose de 30 jours pour l'émettre.
- La plupart des permis sont valides pour une période d'un an et se renouvellent une fois.
- Les formulaires de demande de permis sont disponibles à la réception de l'Hôtel de Ville ainsi que sur notre site Internet www.sainte-melanie.ca.
- Vous pouvez contacter monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur ne bâtiment au 450 889-5871 poste 224 pour toutes informations relatives aux demandes de permis, normes, règlements, zonage et autres.

ABRI TEMPORAIRE



Depuis le 15 octobre, les abris temporaires sont autorisés sur l'ensemble du territoire de la municipalité et ce, jusqu'au 15 avril.

STATISTIQUES PERMIS ÉMIS 2017

Nouvelle construction résidentielle	14 permis
Nouvelle construction non résidentielle	5 permis
Rénovation	73 permis
Agrandissement	14 permis
Bâtiment accessoire	40 permis

AUTORISATION DE BRÛLAGE

Pour obtenir une autorisation de brûlage, vous devez contacter le Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée: **450 759-4415 jour ou 450 755-4222 soir et fin de semaine.**

VIDANGE DE LA FOSSE SEPTIQUE

Nous recommandons aux propriétaires ou occupants de toute résidence d'acheminer une copie de la facture de la vidange de leur fosse septique à la Municipalité l'année de la vidange.

Les propriétaires doivent effectuer la vidange de leur fosse septique à intervalle de:

- 2 ans pour une résidence permanente
- 4 ans pour les résidences secondaires (chalets, maison de villégiature).

Le meilleur moment pour vidanger la fosse septique est le début de l'automne puisque la terre n'est pas gelée et qu'il est encore facile d'accéder à la fosse.



SÛRETÉ DU QUÉBEC

Êtes-vous victimes de mauvais traitements?

Les mauvais traitements regroupent la violence, la négligence et l'abus. Malheureusement, la maltraitance est beaucoup trop présente dans notre société et surtout peu dénoncée. Elle entraîne des conséquences nombreuses et graves pour vous les aînés tels que la honte, la détresse, l'isolement, la dépression, l'impuissance, les blessures, l'humiliation, la diminution de la qualité de vie, le suicide, etc.

Dans cet article, nous traiterons de l'abus physique, mais sachez que différents types de violence existent soit : la maltraitance physique; la négligence; la maltraitance sexuelle; la maltraitance psychologique et émotionnelle; la maltraitance matérielle et financière.

La violence physique comprend tout usage intentionnel de la force physique ou toute menace d'utiliser la force physique contre une personne sans son consentement. Le consentement donné sous la contrainte, parce qu'on a peur, ne constitue pas un consentement.

Voici quelques exemples d'abus physique : bousculer, serrer, frapper, brûler, utiliser de manière non appropriée des mesures de contention, administrer de façon inadéquate de la médication, etc. Certains abus constituent des infractions au Code criminel et une démarche judiciaire peut s'enclencher.

Dans plusieurs des cas, l'agresseur est une personne connue de la victime. Malgré cela, sachez que personne n'a le droit de vous infliger des coups. Exigez que l'on vous respecte et si vous êtes victime, parlez-en à des gens en qui vous avez confiance.

Les témoins de la maltraitance ont aussi un grand rôle à jouer puisqu'ils pourraient aider une victime qui n'est pas capable de se sortir seule de sa situation d'abus. Si une

personne vient se confier à vous, soyez à l'écoute de celle-ci, car c'est déjà un grand défi pour cette dernière de parler de ce qu'elle vit. Elle a besoin de se sentir appuyée et prise au sérieux, mais surtout non jugée. Répétez-lui que **la violence n'est jamais excusable ni tolérable**.

Voici quelques indices possibles de maltraitance pouvant vous aider à repérer les personnes victimes : ecchymoses, blessures, perte de poids, changement dans les habitudes de vie, etc. L'abus physique ne vient pas automatiquement avec des blessures apparentes, il est possible de ne voir aucune marque. Pourtant cela ne minimise pas ce que cette personne vit.

N'essayez pas d'endurer de mauvais traitements dans le silence, parlez-en autour de vous. N'hésitez pas à communiquer avec la **FADOQ 1-800 544-9058**, la ligne **INFO ABUS AÎNÉS** au **1-888-489-ABUS (2287)**, avec **S.O.S Violence conjugale** au **1-800-363-9010** ou avec le **CA-VAC 1-888-755-6127** qui vient en aide aux victimes de violence physique, menace, fraude, vol ou tout autre type de crime.

Vous pouvez obtenir des services gratuits et confidentiels. Ils offrent une écoute, donne de l'information sur les droits et recours des personnes victimes, une assistance si vous avez besoin de remplir certains documents, un accompagnement dans vos démarches. Il n'est pas nécessaire d'avoir porté plainte à la police pour avoir recours à leurs services.

Pour les cas d'urgence, communiquez avec la **Sûreté du Québec** au **310-4141** ou le **911**.

Geneviève Jetté
Poste de la MRC de Joliette



Se préparer aux sinistres

Vous êtes le premier responsable de votre sécurité!

En situation d'urgence ou de sinistre, il vous revient d'accomplir les premiers gestes pour assurer votre propre sécurité, celle de votre famille et la sauvegarde de vos biens.

Que pouvez-vous faire?

- Vous renseigner auprès de votre Municipalité ou sur Internet sur les risques de sinistre dans votre localité et sur les mesures à prendre pour vous protéger.
- Préparer votre plan familial d'urgence.
- Avoir en tout temps à la maison une trousse d'urgence.
- Assurer convenablement vos biens.

Municipalités

Votre Municipalité a prévu un plan de sécurité civile qui contient les mesures à prendre pour faire face à une situation d'urgence ou de sinistre. Ces mesures permettent de maintenir le plus longtemps possible des services essentiels comme le secours et la sécurité des personnes, la sauvegarde des biens, l'hébergement, l'alimentation en eau et en vivres et l'hygiène.

Outre ces mesures d'intervention et de rétablissement, la Municipalité met en place des mesures pour prévenir les sinistres ou pour en diminuer les conséquences. Elle prévoit aussi des mesures pour se préparer à faire face aux urgences, comme la tenue d'exercices ou la formation du personnel.

Plan familial d'urgence

Un plan familial d'urgence est très utile en cas de danger. Prenez quelques minutes pour préparer le vôtre. C'est si simple!

- Ayez chez vous en tout temps une trousse d'urgence.
- Dressez une liste de coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence.
- Faites le plan d'évacuation de votre maison.
- À la maison, sachez comment couper l'eau, l'électricité et le gaz, s'il y a lieu.
- En cas d'urgence, évitez de prendre l'ascenseur.
- Planifiez un itinéraire pour quitter votre quartier. Prévoyez un autre chemin au cas où des routes seraient impraticables.
- Dressez un inventaire de vos biens, avec preuves d'achat, photos ou bandes vidéo. Conservez ces documents et une copie de vos polices d'assurance habitation et automobile à l'extérieur de votre domicile en lieu sûr, au bureau par exemple.

Au fait, êtes-vous assuré?

La majorité des contrats d'assurance habitation couvre les dommages causés par des catastrophes naturelles comme la grêle, la foudre, les tempêtes de vent ou les tornades. Vous pouvez même vous procurer une protection contre les tremblements de terre!

Articles essentiels à avoir dans la trousse d'urgence

Ayez en tout temps à la maison les articles suivants, idéalement rassemblés dans un sac à dos ou un bac :

- **Eau potable** — deux litres par personne par jour, pour au moins 3 jours;
- **Nourriture non périssable** — provisions pour au moins 3 jours;
- **Ouvre-boîte manuel;**
- **Radio à piles** — piles de rechange;
- **Lampe frontale ou de poche** — piles de rechange ou lampe à manivelle;
- **Briquet ou allumettes et chandelles;**
- **Trousse de premiers soins**— antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.;
- Sifflet — pour signaler votre présence aux secouristes;
- Masques antipoussières — pour filtrer l'air contaminé;
- Carte routière ou GPS;
- Boussole;
- Lunettes de soleil et écran solaire;
- Canif;
- Petit coffre à outils;
- Sac à dos
- Tente, sac de couchage, matelas de sol;
- Réchaud, combustible et ustensiles de cuisine;
- Articles de toilette;
- Médicaments en vente libre (antihistaminique, ibuprofène, acétaminophène, etc.);
- Médicaments d'ordonnance (prescrits par votre médecin);
- Sacs à ordures;
- Bottes de randonnée pédestre;
- Vêtements imperméables;
- Vêtements de rechange.

Les 7 premiers articles vous permettront, à vous et à votre famille, de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence, le temps qu'arrivent les secours ou que les services essentiels soient rétablis.



EMPLOI D'ÉTÉ EN FRANCE PROGRAMME D'ÉCHANGES INTERMUNICIPALITÉS



Bourse 1 000 \$ (coût du billet d'avion)

La Municipalité de Sainte-Mélanie participe une année de plus au programme « Échanges Intermunicipalités » de l'Association Québec-France. Dans le cadre de ce programme, un emploi est offert à une Mélanienne ou à un Mélanien. Cet emploi est disponible dans la région du Périgord dont la municipalité est jumelée aux deux communes suivantes: Saint-Pardoux-la-Rivière et Saint-Saud-Lacoussière.

- Description du poste:** Agent (e) de secrétariat / Agent (e) d'entretien voirie
- Hébergement:** Gratuit chez une famille demeurant sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pardoux-la-Rivière ou de Saint-Saud-Lacoussière. Afin de s'assurer la réciprocité, la famille du candidat sélectionné demeurant sur le territoire de la municipalité de Sainte-Mélanie devra héberger gratuitement le candidat français.
- Conditions salariales:** Les salaires versés sont ceux en vigueur dans chaque pays en fonction du poste occupé.
- Durée:** Le poste proposé est d'une durée de 6 semaines comprises entre la fin juin et août.
- Particularité:** Détenir un permis de conduire valide.
- Comité:** Un comité de sélection sera formé afin de choisir un candidat mature et autonome.
- Profil du candidat:**
- Être de nationalité canadienne, résident de Sainte-Mélanie et être détenteur d'un passeport valide pour la durée du séjour;
 - Être âgé entre 18 et 29 ans;
 - Avoir le statut étudiant pour l'année scolaire en cours;
 - Être disponible pour toute la durée du contrat;
 - Ne jamais avoir participé au programme, ne jamais avoir occupé un emploi d'été en France et ne pas avoir obtenu à deux reprises un même permis de travail français en France.
- Formalités à remplir:**
- S'engager à occuper jusqu'à la fin, et de façon satisfaisante, le poste offert;
 - Être membre ou devenir membre de l'Association Québec-France;
 - Assumer les frais administratifs de l'Association Québec-France pour le traitement du dossier et adhésion à l'Association Québec-France.

Couverture maladie

En vertu des ententes franco-québécoises, les candidats québécois en France bénéficieront du régime français de Sécurité sociale pendant la durée de leur travail, tout comme les jeunes Français bénéficieront des services de la RAMQ au Québec.

Assurances complémentaires

Les frais de transport aérien (formule tout compris) comprennent une assurance obligatoire pour la durée du stage. Le candidat est responsable de contracter une assurance complémentaire pour annulation de voyage, s'il le souhaite.

Inscription et aide-financière

Les personnes intéressées doivent se procurer le formulaire d'inscription. Votre formulaire doit être complété et retourné avant le 10 mars 2018. Vous devrez joindre au formulaire votre curriculum vitae et une lettre de motivation.

Une aide financière, d'un maximum de 1 000 \$ provenant du Comité de Jumelage et de la Municipalité de Sainte-Mélanie, est disponible pour le candidat qui sera sélectionné. Cette aide est octroyée au mérite par le Comité de sélection et sera destinée à défrayer le coût du billet d'avion.

Formulaire d'inscription disponible et information

Vous pouvez le contacter Martin Alarie, technicien en loisirs pour obtenir de plus amples informations ainsi que le formulaire d'inscription. Vous pouvez le joindre au 450 889-5871 poste 234 ou par courriel à l'adresse: martin.alarie@sainte-melanie.ca.



EMPLOIS D'ÉTÉ À SAINTE-MÉLANIE

CAMP DE JOUR ESTIVAL—SERVICE DES LOISIRS

ANIMATRICES / ANIMATEURS

Sous la supervision de la coordination du camp de jour, l'animatrice ou l'animateur doit effectuer les tâches suivantes:

- Participer à la planification, à l'organisation et à la réalisation d'activités structurées et variées, adaptées au groupe d'âge dont il a la supervision;
- Animer des périodes de rassemblement en grand groupe et est responsable d'un groupe d'enfants âgés de 5 à 12 ans;
- Préparer le matériel nécessaire à l'animation des activités;
- Participer aux activités spéciales organisées (sorties, feu de camp ...);
- Assurer l'encadrement, la sécurité, le bien-être et le développement des enfants sous sa responsabilité;
- Assister et participer aux rencontres hebdomadaires;
- Maintenir les locaux en ordre;
- Administrer les premiers soins en cas de blessures mineures;
- Communiquer tout problème au responsable de camp qui survient dans l'exécution de ses tâches quotidiennes.



Exigences, critères, aptitudes recherchées :

- Avoir 16 ans ou avoir complété un secondaire IV et manifester de l'intérêt pour les loisirs, l'éducation, le travail à l'extérieur, l'animation de la clientèle jeunesse.

Conditions de travail :

- Taux horaire 12 \$ / 38,5 heures par semaine, du lundi au vendredi de 8h45 à 16h, (9 semaines de la mi-juin au 17 août 2018).

CAMP DE JOUR ESTIVAL—SERVICE DES LOISIRS

AIDES-ANIMATRICES / AIDES-ANIMATEURS STAGIAIRES

Pour assurer une relève à notre équipe d'animation au cours des années futures, nous t'offrons l'opportunité de participer à un stage d'apprentissage rémunéré à notre camp de jour 2018.

Sous la supervision de la coordination du camp de jour et de l'équipe d'animation, l'aide animatrice ou l'aide-animateur stagiaire doit effectuer les tâches suivantes:

- Assurer la sécurité des enfants sous la supervision de l'animatrice ou l'animateur;
- Supporter l'animatrice ou l'animateur lors des animations quotidiennes;
- Participer aux sorties;
- Avoir une excellente communication avec l'équipe d'animation;
- Effectuer toutes tâches connexes.

Exigences, critères, aptitudes recherchées :

- Avoir 15 ans et manifester de l'intérêt pour l'animation de la clientèle jeunesse et le travail à l'extérieur.

Conditions de travail :

- Compensation de stage de cent (100 \$) dollars par semaine, du lundi au vendredi de 8h45 à 16h (9 semaines de la mi-juin au 17 août 2018)



Les personnes intéressées doivent nous faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre de motivation au plus tard le 10 mars 2018 au service des Loisirs, à l'attention de Martin Alarie

- à l'adresse électronique suivante : martin.alarie@sainte-melanie.ca ou
- par télécopieur au 450 889-4527 ou
- par la poste au 10, rue Louis-Charles-Panet, Sainte-Mélanie (Québec) J0K 3A0.

CAMP DE JOUR À SAINTE-MÉLANIE

Les inscriptions pour le camp de jour auront lieu

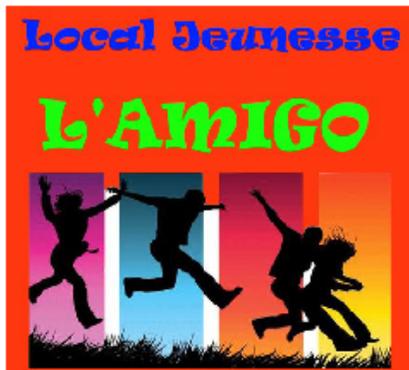
le mercredi 11 avril de 9h00 à 20h00

à la salle Jean-D'ailleboust située au 10, rue Louis-Charles-Panet.

Lors de l'inscription, vous devez avoir:

- la carte d'assurance maladie pour chacun de vos enfants
- la grandeur du chandail (S, M, L, XL).

Pour informations: Martin Alarie au 450 889-5871 poste 234.



**Bienvenue aux jeunes
de 12 à 17 ans de Sainte-Mélanie**

Heures d'ouverture

Judi: 18:00 à 21:00

Vendredi: 18:00 à 21:00

Samedi: 17:00 à 22:00

Viens faire ton tour !

Centre des loisirs
20, rue Des Ormes
Sainte-Mélanie (Québec)
J0K 3A0
(450) 889-5871 # 235

Le Local jeunesse L'Amigo c'est...

- Se rassembler et partager!
- Se réaliser et créer des projets!
- S'aider et se confier!
- S'affirmer et s'informer!

Qu'est ce qu'on y retrouve?

- Des loisirs et des activités!
- Des projets et des ateliers!
- Un intervenant et des amis!

• Un lieu d'appartenance sécuritaire!

Qu'est-ce-que ça apporte?

- Du plaisir, du rire et des discussions!
- De l'écoute et du soutien!
- Des références et des solutions!
- Du bien-être et de saines habitudes de vie!

Le Local Jeunesse L'AMIGO, c'est TOI!



Les valeurs de L'Amigo sont :

- L'écoute
- Le partage
- L'ouverture
- Le respect: de soi, d'autrui, et du matériel

IMPORTANT : TOLÉRANCE ZÉRO sur

Possession - Consommation - État affecté par
tout alcool et/ou drogues

Les activités du Local Jeunesse L'Amigo sont
rendues possibles grâce à la Municipalité de
SAINTE-MÉLANIE



SAMEDIS DE JOUER EN FAMILLE

Chaque samedi de 10h à 12h, les portes du gymnase de l'école primaire Sainte-Hélène vous sont ouvertes gratuitement du 3 février au 24 mars.

Jeux et activités sont organisés pour vous et vos enfants. Vous n'avez qu'à vous présenter le matin même et une nouvelle activité vous sera présentée. Vos jeunes pourront aussi proposer des jeux.

Camp de jour de la relâche

Le camp de jour se mêle de votre hiver! Venez vous amuser avec nous lors de la semaine de relâche !

Du 5 au 9 mars 2018, les enfants de 5 * à 12 ans pourront s'inscrire à une semaine hivernale de camp de jour. Au programme : 5 jours de pur bonheur !

Les parents et adolescents sont invités à participer aux activités du mardi en traineau de chiens et du mercredi à la Réserve. Une belle occasion de sortir en famille !

* Les enfants de 5 ans doivent fréquenter la maternelle.



Informations générales

Un minimum d'inscriptions est requis pour la tenue des activités.

Les départs et les retours pour les activités se feront à partir du Centre des Loisirs situé au 20, rue des Ormes à Sainte-Mélanie à l'exception de la journée du vendredi 9 mars.

Les parents sont responsables d'aller reconduire leur (s) enfant (s) à la salle communautaire de Saint-Ambroise-de-Kildare le vendredi 9 mars pour l'activité Camp de jour à Saint-Ambroise. Le service de garde sera offert par la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 17h30.

Vous devez prévoir un lunch froid pour l'ensemble des sorties.

Nous vous conseillons également d'identifier tous les vêtements de vos enfants et de prévoir des vêtements chauds pour chaque journée d'activité.



Forfait par jour / enfant

Lundi 5 mars | Piscine et kermesse à Joliette _____ 16 \$

Piscine et kermesse

Départ : 8h30 **Retour :** 16h15

Mardi 6 mars | Sortie en traineau de chiens _____ 49 \$

Visite de la ferme et contact avec la meute, démonstration de l'entraînement des chiens et au sport attelé (canicross et cani-kart). Randonnée dans la forêt avec un guide.

Départ : 8h00 **Retour :** 16h45

Mercredi 7 mars | Ski ou glissade à La Réserve à Saint-Donat

Ski: 30 \$ / Tube: 17 \$

Ski ou glissade sur tube (choix à l'inscription) + location 17,25 \$

Jeudi 8 mars | Patin à l'aréna de Cabtree et jeux _____ 21 \$

Patin sur la patinoire intérieure et jeux à l'extérieur

Départ : 8h00 **Retour :** 16h00

Vendredi 9 mars | Camp de jour à Saint-Ambroise _____ 24 \$

Atelier de cirque et film

Départ: L'activité débute à 9h00 **Retour :** L'activité termine à 16h00

Forfait pour la semaine / enfant

La Municipalité de Sainte Mélanie accorde un rabais de 15 % sur le tarif à la semaine.

Les 5 jours incluant la sortie de ski 116 \$ plus location ou la sortie en tube 108 \$

Service de garde gratuit à la journée de 7h30 à 9h et 16h à 17h30 (variable lors des sorties)

Forfait ski et transport

Ski La Réserve adolescent (13 à 17 ans) _____ 33 \$

Ski La Réserve adulte (18 ans et plus) _____ 36 \$

Location (18 ans et plus) _____ 23 \$

Inscription obligatoire

Vous devez vous inscrire par téléphone jusqu'au 23 février auprès de

Martin Alarie, technicien en loisirs au 450 889-5871 poste 234

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

Paiement obligatoire lors de l'inscription.

MATERNELLE ET PASSE-PARTOUT



Inscriptions 2018-2019

Primaire - Préscolaire - Passe-Partout
Du 12 au 16 février 2018



INSCRIPTION À LA MATERNELLE (5 ans au 30 septembre 2018)
ET À PASSE-PARTOUT (4 ans au 30 septembre 2018)

Vous devez vous présenter à
L'ÉCOLE SAINTE-HÉLÈNE
Au 100, rue de l'Église, Sainte-Mélanie
Pour informations : 450 758-3696 poste 0

DU LUNDI AU VENDREDI
de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 15 h 30
ou sur rendez-vous après cette date.

OBLIGATOIRE : CERTIFICAT DE NAISSANCE (grand format)
CARTE D'ASSURANCE-MALADIE (si disponible)
Seulement pour les élèves qui ne sont pas déjà inscrits à l'école.

CLUB DE L'AMITIÉ FADOQ SAINTE-MÉLANIE

Bonjour et bonne année à tous les membres FADOQ.

Les activités ont repris même par temps froid:

- Lundi: cours de peinture
- Mardi matin: cours de danse en ligne
- Mardi après-midi: cartes, le social suivi d'un petit bingo
- Mercredi après-midi: pétanque intérieure sur tapis
- Pour les amateurs de quilles, nous aurons notre quilleton annuel le dimanche 11 mars à 13h à la salle Visitation
- Notre cabane à sucre Chez Alcide Parent, le 21 mars
- **L'Assemblée générale aura lieu le 14 avril à 19h30**



Vous êtes toujours invités à participer aux activités. Venez en groupe pour chasser la solitude et vous faire de nouveaux amis.

Bonne participation à tous!

Pour toute information additionnelle, contactez Jean-Luc Lapierre au 450 889-2019.

VERNISSAGE - ESCALE AU MUSÉE DE LA MER

ESCALE

Ginette C. Trépanier, artiste multidisciplinaire de Sainte-Mélanie présentera quelques tableaux composites de son exposition d'envergure inaugurée au Musée de la Mer aux Îles-de-la-Madeleine. Revenue d'un séjour de cinq mois des Îles, elle lancera lors de ce vernissage son dernier livre, intitulé *ESCALE au Musée de la Mer*. Ce livre vous fait découvrir l'insularité, la vie artistique et culturelle par ses seize articles de sa chronique dans le journal hebdomadaire LE RADAR, ainsi que photos et poésie qui nous parlent de portions de vie qui nous rapproche de cette écrivaine de chez nous.



Vu du large G. Trépanier, 2017

VERNISSAGE

DIMANCHE 22 AVRIL 2018 à 13h00

Bibliothèque Louise-Amélie-Panet
à Sainte-Mélanie / Tél. : 450 889 5871 poste 228

Courte présentation et échange avec l'artiste écrivaine.
Prix de présence, livres en vente, prix spécial vernissage

L'exposition se poursuit jusqu'au 22 août aux heures d'ouverture de la bibliothèque.



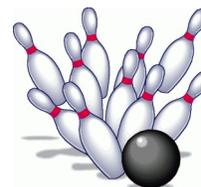
CERCLE DE FERMIÈRES

Un rappel à toutes nos membres :

La réunion mensuelle du mois de février se tiendra le 21 février 2018 en après-midi, soit à 13h30 dans notre local habituel.

Veuillez prendre note qu'il n'y aura pas de réunion mensuelle en mars.

Nous vous invitons à vérifier vos courriels et nos annonces prochaines puisque nous reviendrons pour une troisième année avec notre Quilles-ton, probablement en avril. Pensez déjà à former vos équipes !!!



Les diners « sacoches » sont de retour et ont lieu le dernier vendredi de chaque mois, à 11h30, et nous nous réunissons au Resto Stop Express. Du plaisir en quantité industrielle chaque fois. Bienvenue à toutes !

N'oubliez pas que les ateliers sont toujours en cours, tous les mardis entre 13h00 et 16h00. Plusieurs thèmes, toujours intéressants, vous sont proposés. Si le thème proposé ne vous sourit pas, venez simplement vous joindre à nous pour un après-midi « entre nous », apportez un travail que vous avez déjà commencé ou simplement, venez faire un peu de « jasette » avec nous !

Au plaisir de vous voir !

Denyse Rouleau
Conseillère #1
Communications-Recrutement
Cercle de Fermières Ste-Mélanie



L'AQDR est un organisme dédié à la défense des droits des retraités et des préretraités dont les droits sont définis en dix (10) volets:

- Le droit à un revenu décent;
- Le droit à un logement convenable;
- Le droit à des services à domicile accessibles et de qualité;
- Le droit à une offre de transport accessible et abordable;
- Le droit à un milieu de vie sécuritaire;
- Le droit au plein accès au marché de l'emploi et à la conciliation travail-retraite;
- Le droit d'accès à l'éducation et à la culture;
- Le droit à un environnement sain et respectueux de la biodiversité
- Le droit à une participation sociale et citoyenne à part entière



L'AQDR vise à publiciser ces droits, à inciter ces membres à s'en prévaloir et à les assister s'ils en expriment le besoin.

Les prochaines réunions se tiendront les 21 février et le 21 mars à 9h30 à la Résidence D'Ailleboust.

Bienvenue à tous!

Pour information, veuillez contacter monsieur Julien Cordeau, président au 450 889-1444.



Vieillir en demeurant
dans sa communauté rurale

Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale **Comité de Sainte-Mélanie**

Des services d'aide à domicile!



Coopérative de solidarité
de services à domicile
MRC de Joliette

La Coopérative de solidarité de services à domicile de la MRC Joliette offre des services à domicile dans le confort de votre foyer. Nos services s'adressent à vous peu importe votre situation familiale ou financière. Toute personne de 18 ans et plus, détentrice de la carte d'assurance maladie du Québec a droit à une subvention pouvant varier selon le revenu et un crédit d'impôt pour maintien à domicile peut être applicable si vous êtes âgés de plus de 70 ans.

Nos services sont les suivants :

- Entretien ménager léger : épousseter, entretenir la cuisine, laver les planchers, etc.
- Préparation de repas sans diète : coupe de légumes, repas complets, congélation
- Courses et approvisionnement : pharmacie, épicerie
- Entretien de vêtements ou literie : laver, repasser, plier et ranger
- Entretien lourd : laver les fenêtres, murs, plafonds, derrière les électroménagers, etc.
- Assistance à la personne : aide aux transferts, hygiène partielle, aide à l'alimentation, etc.
- Répétition : surveillance et stimulation aux diverses activités de la vie quotidienne

Nous desservons toutes les municipalités de la MRC Joliette, dont Sainte-Mélanie.

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez joindre la Coopérative de solidarité de services à domicile directement au **450 755-4854 poste 0**. Au plaisir de vous desservir !

CLUB DE BRIDGE SAINTE-MÉLANIE



De gauche à droite:

Martin Alarie, technicien en loisirs, Gaétan Dubreuil, trésorier du Club de bridge, Françoise Boudrias, mairesse et Julien Cordeau, président du Club de bridge.

Récemment, le Club de bridge Sainte-Mélanie a procédé à la remise d'un chèque de 700 \$ au service des Loisirs de Sainte-Mélanie. Ce montant provient des revenus de notre tournoi du 14 octobre 2017 qui a réuni 52 participants de la région.

Plusieurs commanditaires ont contribué au succès de ce tournoi. Nous tenons à souligner particulièrement les contributions de l'Auberge Ma Maison, du IGA Ronald Boucher & Fils Inc., du restaurant Stop Express, de Chez Bertheline, de la boutique Mode Plein Air et du Miel de Chez-Nous, tous de Sainte-Mélanie.

Merci à tous les participants et commanditaires

Nous vous rappelons que le Club de bridge se réunit tous les lundis après-midi entre 13h00 et 16h00 à la salle municipale située au 10, rue Louis-Charles-Panet à Sainte-Mélanie. Bienvenue à tous !



Pour information, veuillez contacter Julien Cordeau, président au 450 889-1444.

ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE SAINTE-MÉLANIE



Entraide
communautaire
Ste-Mélanie

Comme chaque année, la période des Fêtes a été pour chacun de nous un temps de réjouissance et de partage.

Au nom du Conseil d'administration, je vous remercie d'avoir contribué si généreusement au succès de cette Guignolée 2017.

La période de la Guignolée a permis d'amasser 11 361 \$. L'activité du 2 décembre 2017, organisée par la Pharmacie Élisabeth Landry & Pierre-Alex Laurendeau Inc. a rapporté 2 128 \$ et les dons de la population 9 233 \$.

Je désire remercier tout spécialement la collaboration de la Municipalité de Sainte-Mélanie et nos généreux donateurs soit la Pharmacie Élisabeth Landry & Pierre-Alex Laurendeau Inc., IGA Marché Ronald Boucher & fils Inc., Mode Plein Air, les Jardins Ducharme, la Ferme Coulombe, Olymel, le dépanneur Voisin, la Fédération de l'UPA de Lanaudière, la Ferme Angil, la Ferme Rivest-Bourgeois, l'Association des pompiers de Saint-Charles-Borromée et un gros merci à toutes les personnes qui ont fait un don à la Guignolée 2017.

Grâce à votre générosité, vous avez collaboré à aider 33 familles lors de la distribution des paniers de Noël et nous continuerons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir le plus grand nombre de personnes seules, de personnes âgées et de familles dans le besoin.

Par votre implication, vous rendez possible notre travail en ayant choisi d'œuvrer en partenariat avec nous, car plus que jamais nous avons besoin de votre aide pour remplir adéquatement notre mission.

De plus, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont répondu à notre invitation « Bénévole d'un jour ». Ce fut un réel plaisir de travailler ensemble. Ces deux jours furent un grand succès.

Merci encore à vous toutes et tous, je vous suis très reconnaissante et vous souhaite une année remplie de bonheur, d'amour et de prospérité.

Jeanne de la Chevrotière

COMPTOIR VESTIMENTAIRE SAINTE-MÉLANIE

Récupération

Vêtements et jouets pour enfant

Tous les mardis de 13h30 à 15h30

Au 910, route Principale (ancien presbytère)

Pour de plus amples informations: 450 889-5871 poste 227



CULTURE EN ACTION



Culture en Action est fière d'annoncer que son collectif est enregistré en tant qu'organisme à but non lucratif et qu'en 2018, il travaillera sur la réalisation et le financement d'un événement culturel distinctif à Sainte-Mélanie :

Le Rendez-vous Couleurs, Orgue et Poésie

Présenté par



Ce rendez-vous annuel d'envergure régionale, voire provinciale dont la 1^{re} édition se tiendra **les 6 et 7 octobre 2018** rendra un hommage à **Louise-Amélie-Panet**, seigneuresse, peintre et une des premières grandes poétesses du Québec ayant habité à Sainte-Mélanie et marqué l'histoire, la culture et le patrimoine Mélaniens et Québécois. Cet événement promet d'attirer un large public et fera rayonner Sainte-Mélanie au-delà de ses frontières offrant une programmation inédite dont, entre autres, une exposition haute en couleurs d'artistes choisis de chez nous et deux concerts mettant en scène des poètes, musiciens et invités spéciaux de renom.

« Le Rendez-vous Couleurs, Orgue et Poésie », grande Fête de la Poésie, est une production de **Culture en Action** en partenariat avec la Caisse Desjardins de Kildare, la Municipalité de Sainte-Mélanie, le Festival International de la Poésie et plusieurs autres. À cet effet, une importante campagne de financement sera entreprise entre mars et mai et nous irons à la rencontre d'entreprises mélaniennes et de Lanaudière pour leur offrir un excellent plan de visibilité et une chance unique de s'associer au **Rendez-vous!**

C'est un rendez-vous à mettre à votre agenda dès aujourd'hui! De plus amples informations seront à venir dans les prochains bulletins.

G. Beaufort (gbeaufort@hotmail.ca), M. Boutin-Dubreuil, G. Dubreuil, J.-P. Daoust, A. Durette, D. Gagnon, L. Landry, D. Pain, B. Pilon, P. Rondeau, G. Tessier (tessfer@satelcom.qc.ca / 450 889-5368)

COMITÉ JUMELAGE SAINTE-MÉLANIE

BRUNCH DU JUMELAGE



Le 14 janvier avait lieu le brunch du comité du jumelage pour souligner l'arrivée de l'année 2018. Cette année 43 personnes étaient présentes. Ce fut l'occasion d'échanger nos meilleurs vœux, de partager et de faire connaissance avec les nouveaux membres. La présidente a présenté le nouveau conseil et les activités prévues pour 2018. Des tirages, des prix de présence et la musique présentée par MM Lambert et Tellier égayaient la rencontre. La Municipalité était représentée par notre mairesse Mme Boudrias et la conseillère Mme Poirier. Ce fut une rencontre agréable et appréciée de tous, une belle réussite ! Plus de photos à paraître sur notre site www.jumelagesaintemelanie.org/quoideneuf.htm

Quilles

Ne pas oublier l'activité des quilles qui aura lieu **le 18 février**. Celle-ci permet de ramasser des fonds pour le comité du jumelage. Il y aura des prix de présence, 72 personnes peuvent y assister. M. Yvon Sasseville est l'organisateur, les intéressés communiquent avec Yvon au 450-889-2439.

Échanges inter municipalités (rappel)

D'ici le 10 mars, tous les étudiants âgés entre 18 et 29 ans qui résident à Sainte-Mélanie peuvent s'inscrire pour un emploi disponible dans la région du Périgord. Vous pouvez communiquer avec Martin Alarie, technicien en loisirs, au 450 889-5871 poste 234.



Article par Claude Poirier, Communications, Comité de jumelage

AIDE-MÉMOIRE



**Municipalité de
Sainte-Mélanie**



10, rue Louis-Charles-Panet, Sainte-Mélanie (Québec) J0K 3A0
Téléphone: 450 889-5871 | Télécopie: 450 889-4527

Pour toute urgence en dehors des heures de bureau (réseau routier, aqueduc et égout):
450 803-0825

Horaire régulier du lundi au vendredi de 9h à midi et de 13h à 17h
(Horaire du 16 avril au 16 novembre 2018: fermé les vendredis après-midi)

Le personnel de l'administration

450 889-5871

Directeur général et secrétaire-trésorier	Claude Gagné	poste 222	cgagne@sainte-melanie.ca
Secrétaire-trésorière adjointe	Martine Malo	poste 223	martine.malo@sainte-melanie.ca
Technicien-comptable	Jean-Luc Pelletier	poste 232	jjpelletier@sainte-melanie.ca
Secrétaire-réceptionniste	Francine Chaput	poste 221	info@sainte-melanie.ca
Inspecteur en bâtiment et en environnement	Sylvain Nihouarn	poste 224	urbanisme@sainte-melanie.ca
Technicien en loisirs	Martin Alarie	poste 234	martin.alarie@sainte-melanie.ca
Inspecteur municipal, voirie et réseaux publics	Alain Lajeunesse	poste 236	alain.lajeunesse@sainte-melanie.ca
Inspecteur municipal adjoint, voirie et réseaux publics	Gabriel Charette		
Journaliers, voirie et réseaux publics	Marcellin Beauséjour et Maxime Beauséjour		

Les membres du conseil

Bureau de la mairesse 450 889-5871 poste 225

Mairesse et conseillère de la MRC de Joliette	Françoise Boudrias	Mairesse	
OMH, Travaux publics	Daniel Gravel	District numéro 1	450 889-2327
Communautaire, Familles, Hygiène du milieu	Jasmin Boucher	District numéro 2	450 758-6235
CCU, Développement, Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale, Aînés	Denis Filiatrault	District numéro 3	514 794-2337
Sécurité publique de la MRC de Joliette	Gilbert Perreault	District numéro 4	450 889-5345
Administration générale, Bibliothèque, CCU, Jumelage Québec/France	Geneviève Poirier	District numéro 5	450 803-8829
Loisirs et culture, Politique familiale et MADA, Régie du parc des chutes	Nathalie Lépine	District numéro 6	450 916-3608

Salles municipales 450 889-5871 poste 234 (pour location)

Centre des loisirs, patinoire et local L'Amigo	450 889-5871 poste 235	20, rue des Ormes
Salle Jean-D'Ailleboust	450 889-5871 poste 229	10, rue Louis-Charles-Panet

Associations et organismes

A.Q.D.R.	Julien Cordeau 450 889-1444
Cercle de Fermières	Diane Emard 450 886-5836 Local: 450 889-5871 poste 230
Club de l'Amitié FADOQ Sainte-Mélanie	Jean-Luc Lapiere 450 889-2019 Salle Oasis-Joly: 450 889-4642
Club de bridge de Sainte-Mélanie	Julien Cordeau 450 889-1444
Comité de Jumelage de Sainte-Mélanie	Micheline Vincent 450 889-2101 www.jumelagesainte-melanie.org
Comité loisirs de Sainte-Mélanie	Martin Alarie 450 889-5871 poste 234 www.loisirs-ste-melanie.org
Conseil d'établissement de l'École Ste-Hélène	Joël St-Pierre 450 758-3696
Culture en Action	Gilles Tessier 450 889-5368 tessfer@satelcom.qc.ca
Entraide communautaire	450 889-5871 poste 227 (Laisser vos coordonnées sur la boîte vocale)
Passe-partout	Marie-Ève Morissette 450 758-3500 poste 22686
Soccer	Martin Lépine 450 889-2342

Contacts et numéros utiles

Urgence (Ambulance, feu, police)	911 (événements qui mettent en danger la vie et la santé du citoyen)
Bibliothèque Louise-Amélie-Panet	450 889-5871 poste 228 biblio111@reseaubibliocqlm.qc.ca 940, route Principale Dimanche: 9h30 à 12h Mercredi: 14h à 20h (Horaire d'été: Dimanche: 9h30 à 12h Mercredi: 16h à 20h)
Bureau de poste	450 889-4411 861, route Principale De 8h30 à 12h et de 14h à 17h45
Caisse Desjardins de Kildare	Centre de services de Sainte-Mélanie 450 752-0602
Carrefour Canin Lanaudière	450 752-2646 707, boul. Industrie à Saint-Paul
Commission scolaire des Samares	450 758-3500 www.cssamares.qc.ca 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois
EBI Environnement	450 836-7031 poste 221 Vente de bacs roulants 450 759-9007 Informations sur les matières recyclables www.groupe-ebi.com
École Ste-Hélène	450 758-3696 100, rue de l'Église
Fabrique paroisse Ste-Anne	450 753-3055 780, rue Principale à Saint-Ambroise-de-Kildare
Ministère du Transport	450 759-5661 1 888-355-0511 conditions routières
MRC de Joliette	450 759-2237 info@mrcjoliette.qc.ca www.marjoliette.qc.ca
Parc de récupération Nord-Ben	450 759-9007 1481, Raoul-Charette à Joliette De 9h à 16h30 Du lundi au samedi du 1 ^{er} avril au 31 octobre Vendredi et samedi du 1 ^{er} novembre au 31 mars 450 883-6060 parcdeschutes@bellnet.ca www.pardeschutes.com
Régie intermunicipale du parc régional des chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles	
Résidence d'Ailleboust	450 889-1800 1090, route Principale
Service de prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée	450 759-4415 jour 450 755-4222 soir et fin de semaine Autorisation de brûlage
Sûreté du Québec	Accès direct au service policier: 310-4141. Si vous utilisez un cellulaire, composez *4141 Renseignements administratifs: 450 759-5222 du lundi au vendredi entre 8h et 17h Poste de la MRC de Joliette: 733, rue Richard à Joliette